

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****12 FEV. 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles **Grefte**Réservé
au
Moniteur
belge***26025448*****N° d'entreprise : 0247 499 953****Nom**(en entier) : **Société des transports intercommunaux de Bruxelles**(en abrégé) : **STIB****Forme légale : Association de droit public dotée de la personnalité juridique****Adresse complète du siège : Rue Royale 76, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Remplacement du commissaire aux comptes**

Extrait du PV de l'accord unanime de l'assemblée générale des associés du [Date de la dernière signature du PV]

Les associés, à l'unanimité :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

prennent acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes de :

- Monsieur Wilbert STOEFS, membre bruxellois néerlandophone du corps de l'Inspection des Finances accrédité auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis le 30 juin 2025.

DEUXIEME RÉSOLUTION

nomment, sur proposition du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et conformément à l'article 10 de l'Ordonnance du 22 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale :

- Monsieur Stijn SCHOUTEDEN, Inspecteur des Finances accrédité auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de rôle linguistique néerlandais

pour remplacer Monsieur Wilbert STOEFS avec effet au 4 décembre 2025 et achever son mandat de commissaire aux comptes qui prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2025, qui se tiendra en mai 2026.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/02/2026 - Annexes du Moniteur belge